

PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS*concernant*

*une demande de crédit d'investissement de CHF 2'000'000.-
pour financer 2'170 nouveaux raccordements fibre optique (FTTH) supplémentaires
dans la ville d'Yverdon-les-Bains au cours des années 2021-2023.*

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le 7 mai 2015, le Conseil communal a accepté le préavis PR 15.09PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 15'144'000.- sur une durée de 5 ans pour l'équipement du territoire communal en fibre optique (Fibre To The Home, FTTH). Cinq ans plus tard, le déploiement est officiellement terminé. Dans l'intervalle, la ville a grandi et le nombre raccordements a déjà augmenté de 1'600 unités.

Dès le début du déploiement, le Service des énergies (SEY) a recherché des partenariats pour commercialiser la FTTH. Le partenariat avec Swiss Fibre Net (SFN) a permis la mise à disposition de l'infrastructure fibre optique (FO) à Salt et Sunrise notamment. A mi-mai 2020, le 2'200ème client a été raccordé sur la FO yverdonnoise. Selon le business plan réalisé en 2015, ce résultat n'était attendu qu'à fin 2026.

La commercialisation des raccordements auprès des opérateurs permet un résultat positif dès mi-2020.

Au vu des résultats très encourageants obtenus à ce jour, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir lui octroyer un nouveau crédit pour l'équipement de 2'170 prises supplémentaires d'ici 2023.

1. Historique

1.1. Construction

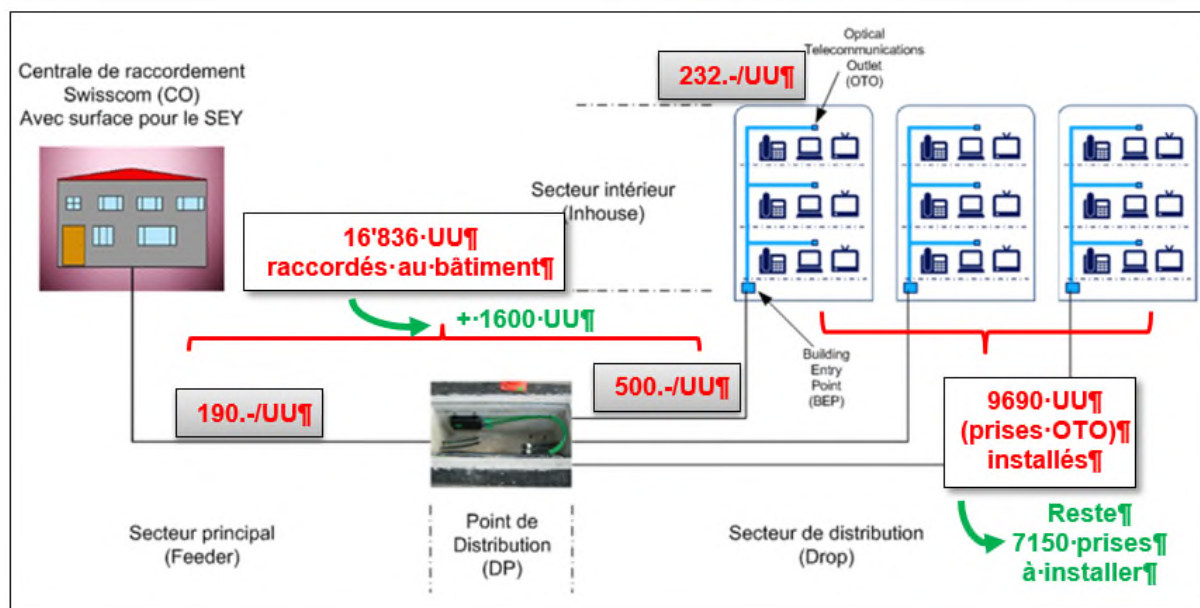
L'équipement des ménages et entreprises de la ville en connexion fibre optique (FTTH) est le résultat d'un processus démarré en 2008 et concrétisé par la conclusion d'un contrat de coopération avec Swisscom. Ce contrat répartissait la charge de l'investissement à 60% pour Swisscom et 40% pour la Ville d'Yverdon-les-Bains. Ce procédé a été validé par le Conseil communal le 7 mai 2015 par l'acceptation du préavis PR15.09PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 15'144'000.- sur une durée de 5 ans pour l'équipement du territoire communal en fibre optique.

Le déploiement a été officiellement terminé avec la mise en service du dernier lot à fin 2019.

Le contrat entre Yverdon-les-Bains et Swisscom a été établi sur un inventaire fait en 2015 soit 15'261 UU (unité d'utilisation = 1 prise optique ou OTO) réparties dans 2'936 bâtiments. Ce taux de 5.2 UU/bâtiment a servi au calcul du prix moyen d'une UU.

Ce prix est divisé en 3 parties :

– Le feeder (liaison entre le point de distribution (DP) :	CHF	190.-/UU
– Le drop (du point de distribution au bâtiment (BEP) :	CHF	500.-/UU
– L'inhouse (de l'introduction du bâtiment à l'appartement (OTO) :	CHF	232.-/UU
– Total :	CHF	922.-/UU
– <i>Total à investir dans le réseau</i>	CHF	14'070'000.-
– Divers : mandataires, commercialisation, intérêts intercalaires :	CHF	1'074'000.-
– Total du crédit :	CHF	15'144'000.-



Comme prévu par le contrat de coopération avec Swisscom, le déploiement a été terminé à fin 2019. La réalisation s'est faite par lot, soit 26 au total en comprenant Gressy. Lors du déploiement, seules les parties Feeder et Drop sont réalisées. Le câblage à l'intérieur du bâtiment est réalisé lorsque l'occupant (locataire ou propriétaire) commande un service à un provider.

De 2015 à 2020, la situation a toutefois évolué. D'une part, environ 200 propriétaires ont renoncé à équiper leur bâtiment en FTTH ; d'autre part, plus de 500 nouveaux bâtiments ont été identifiés ou construits. Les quelque 50 bâtiments de Gressy ont été intégrés à l'inventaire.

Au 01.04.2020, l'inventaire est donc le suivant :

– Feeder et drop construits (bâtiments rattachés)	16'836 UU*
(* + 1600 UU par rapport à 2015)	
o Coût : (feeder à 190.- + drop à 500.-) * 16'386 UU	CHF 11'616'840.-
– Inhouse construits (prises installées)	9'690 UU
o Coût : (Inhouse à 232.-) * 9690 UU	CHF 2'380'080.-
– <i>TOTAL investi dans le réseau</i>	CHF 13'864'920.-
– Frais d'étude et de consultants	CHF 520'000.-
– Frais de commercialisation	CHF 318'000.-
– Frais d'infrastructure au central et logiciels de gestion	CHF 382'000.-
– Total de l'investissement	CHF 15'084'920.-

Le montant des investissements indiqué dans le PR15.09PR susmentionné est donc presque entièrement utilisé, suite au nombre de bâtiments raccordés plus important que prévu initialement, alors que plus de 7'000 prises OTO restent à construire et à financer.

1.2. Commercialisation

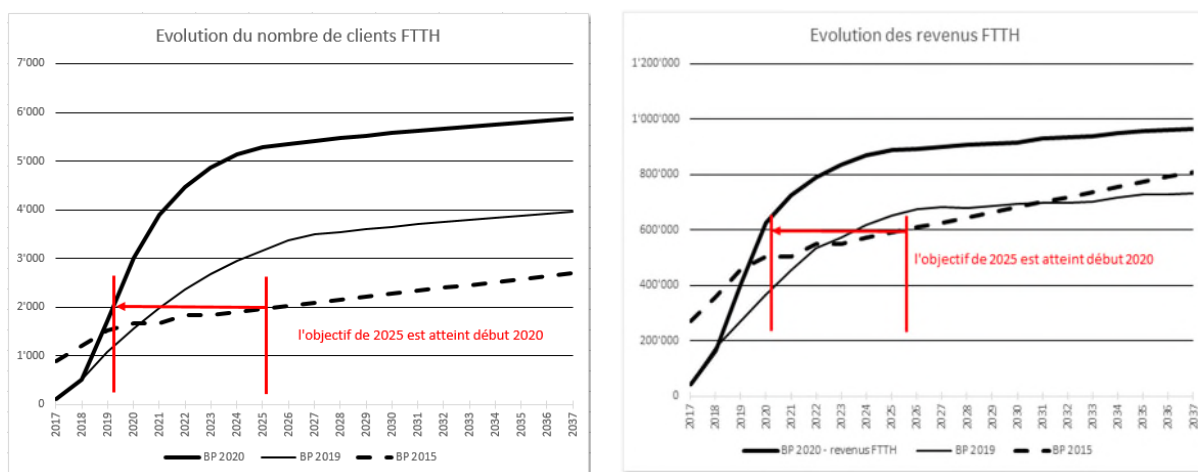
Le modèle de coopération proposé par Swisscom repose sur la concurrence dans la mise à disposition de l'infrastructure aux fournisseurs de services. En d'autres termes, Swisscom et la Ville d'Yverdon-les-Bains mettent une fibre optique à disposition de chaque ménage/entreprise, avec la possibilité de la commercialiser via des fournisseurs de services.

Lors de la présentation du projet en 2015, le SEY a clairement argumenté sur l'importance d'offrir aux citoyens et entreprises yverdonnois une accessibilité de qualité aux réseaux de données.

De ce fait, un business plan très prudent a été posé à une époque où le seul provider partenaire était VO énergies.

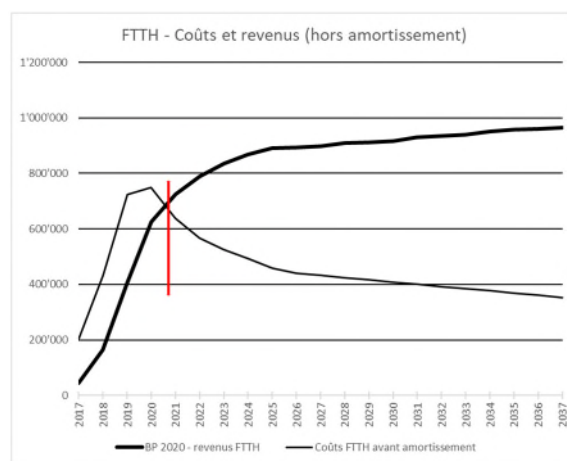
Le SEY, avec l'aide d'un mandataire externe, l'entreprise de consulting Akinoa Sàrl, a entrepris des démarches pour établir un partenariat avec SFN (Swiss Fiber Net). SFN a pour sa part établi des contrats de collaboration avec Sunrise et Salt notamment, ce qui a permis au SEY d'atteindre à fin 2019 déjà des parts de marché prévues initialement pour 2025.

Les 2 graphiques ci-dessous comparent les prévisions de 2015, 2019 et 2020 pour l'évolution du nombre de clients et l'évolution des revenus.



Le graphique ci-contre illustre la progression des revenus par rapport aux coûts. Hors amortissement, les revenus couvriront les coûts à partir du milieu de l'année 2021

Les résultats actuels dépassent même nettement les prévisions faites lors de la révision du business plan de 2019.



2. Exposé des motifs

En signant des contrats de coopération avec Swisscom et SFN, la Ville d'Yverdon s'est engagée à équiper toute la ville. Il serait donc difficile de justifier auprès de ces partenaires, et auprès de la population qui n'est pas encore raccordée, un renoncement à poursuivre le déploiement. De plus, même si aucun nouveau bâtiment supplémentaire n'est raccordé à la fibre, la Ville devra continuer à financer sa part des prises OTO encore à construire, et ce, tant pour ses propres clients que pour ceux de Swisscom.

A ce jour et par rapport à 2015, 1'600 nouveaux ménages/entreprises (UU) supplémentaires ont déjà été raccordés, en tout cas au niveau du bâtiment. Vu le succès de ce programme, la Municipalité sollicite donc un nouveau crédit d'investissement pour équiper 2'170 nouvelles UU pour les années 2021 à 2023.

3. Présentation détaillée du projet

Les bases pour le calcul de l'investissement sont les mêmes que celles de 2015 soit, CHF 922.-/UU.

Le montant total de l'investissement est donc : 2'170 UU * CHF 922.-/UU, arrondi à CHF 2'000'000.-

4. Calendrier

Le montant permettant d'équiper l'équivalent de 2'170 UU supplémentaires permettra de poursuivre la construction des 7'150 prises à installer dans les bâtiments raccordés, ainsi que 370 nouvelles UU d'ici fin 2023 environ.

5. Partie financière

5.1. Evaluation des coûts

Le financement de 2'170 raccordements fibre optique (UU) supplémentaires, au prix unitaire de CHF 922.- par UU revient, en arrondi, à CHF 2'000'000.-.

La dépense est prévue à la ligne 8070 du Plan des investissements 202-2029 « FTTH Complément 2021-2023 ».

5.2. Amortissement

La dépense sera amortie en 30 ans (et non 20 ans) pour le réseau fibre optique.

5.3. Charges annuelles

Le tableau des charges annuelles se présente comme suit :

Coût total	CHF 2'000'000.-
Amortissement	30 ans
Charges d'exploitation	CHF 66'667.- (amortissement annuel)
	CHF 15'000.- (frais d'intérêt du capital investi)
	CHF 40'000.- (frais d'entretien)
	Total CHF 121'667.-

6. Agenda 21

S'agissant d'une extension de l'infrastructure fibre optique existante, une évaluation ne se justifie pas. Ce rapport ne sera donc pas soumis à cette procédure.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à déployer une deuxième étape de raccordements à la fibre optique (FTTH), avec l'installation de 2'170 prises supplémentaires *au cours des années 2021-2023*.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 2'000'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 80.406800.20 « Equipement FO FTTH 2ème étape » et amortie en 30 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



J.-D. Carrard



La secrétaire adjointe :



A. Rizzoli

Délégué de la Municipalité : M. Pierre Dessemontet, municipal du dicastère des énergies.